

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE  
DU MARDI 13 DECEMBRE 2011  
A 20H15 AU RESTAURANT COMMUNAL A ECUVILLENS**

**Présidence :** M. Nicolas Corpataux  
**Secrétaire :** Mme Nicole Chavaillaz  
**Présents :** 83 citoyennes et citoyens  
**Excusés :** Mmes et MM. Patrick Clément, Linda Chenaux, Aline Perriard, Frédéric Bertschy, Martin Tinguely, Ariane et Francis Chollet, Alexandra Riedo, Frédy Bobillier, Dominique Sprumont. M. Andrej Lushnycky nous rejoindra avec un peu de retard.  
**Scrutateurs :** M. Dominique Chenaux (50) et M. Olivier Clément (33)

---

**M. Nicolas Corpataux :** Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal de Hauterive (FR) vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette deuxième assemblée de la législature 2011/2016 dénommée assemblée du budget et se félicite de la nombreuse participation de ce soir. Il espère, comme à son habitude, que vous passerez une soirée agréable sous l'égide des 2C, constructive et conviviale, comme l'a été la journée d'inauguration de l'école et l'anniversaire des 10 ans de fusion le 17 septembre dernier. Vous avez l'occasion de voir un diaporama de photos en préambule à cette assemblée. Je teste l'équipement dernier cri de cette salle mais je vous rassure, je ne concurrencerai pas Darius Rochebin. A l'occasion de cette assemblée, nous réintégrons nos pénates à savoir la salle communale d'Ecuvillens dont la rénovation est une réussite et qui répond parfaitement aux besoins et aux attentes des diverses sociétés et utilisateurs. Cependant, nous ne pouvons que vous conseiller de fouler et d'apprécier une dernière fois l'auguste carrelage du fond de cette salle. En effet, c'eût été une fausse économie typique que de le garder. Cette faute de goût sera, sous réserve de l'acceptation du budget des investissements par l'assemblée, corrigée dans le courant du mois de février 2012. Pour les nostalgiques éventuels, le Conseil communal a gardé quelques carreaux en souvenir et ils sont priés de s'annoncer après l'assemblée.

Mme Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, tiendra le procès-verbal de cette assemblée. A cet effet elle utilisera pleinement les infrastructures techniques à disposition.

Cette assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 48 du 2 décembre 2011;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale no 3/2011 distribuée en tout ménage le 2 décembre 2011 ;
- ◆ publication sur notre site internet [www.hauterivefr.ch](http://www.hauterivefr.ch)

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous invite à respecter les consignes habituelles à savoir :

Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. 1 personne, M. Charles Téa.

Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser les micros flambants neufs que vous tendront les scrutateurs désignés et vous annoncer par votre nom.

Ce qui m'amène à la nomination des scrutateurs : le Conseil communal vous propose M. Dominique Chenaux et M. Olivier Clément. Je leur demande de procéder à leur première tâche, à savoir compter les citoyens présents afin de nous annoncer le nombre de personnes ayant le droit de vote ce soir.

Je rappelle encore aux scrutateurs que, conformément à l'art. 15 de la loi sur les communes, ils pourront être appelés à former, avec les membres du Conseil communal, le bureau électoral. Celui-ci pourrait être appelé, le cas échéant, à dépouiller les bulletins de vote en cas d'un éventuel vote par bulletins secrets.

## **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour tel que paru dans la convocation de l'information communale a subi 2 modifications, à savoir :

**Point 2 de l'ordre du jour:** modifications des statuts de l'ACG pour les services régionaux. La commission financière a souhaité donner un préavis sur cet objet qui touche financièrement deux articles, soit :

- art. 32 : la limite d'endettement est augmentée de 15 à 18 millions ceci en vue du projet d'agrandissement du home du Gibloux
- art. 38 : la mise à jour de la clé de répartition conformément aux nouvelles dispositions arrêtées par le Conseil d'Etat à savoir : 50% selon le chiffre de la population légale et 50% selon l'indice potentiel fiscal pondéré par la population légale.

L'assemblée des délégués de l'ACG et les 5 autres assemblées communales des communes de l'ACG ont d'ores et déjà approuvées ces modifications de statuts.

**Point 6.5 de l'ordre du jour :** télésiège La Berra SA. Selon un entretien du 5 décembre 2011 avec M. Gérald Mutrux, chef de service du Service des communes, la participation et le cautionnement doivent être votés séparément avec préavis de la commission financière.

Le Conseil communal vous propose d'adopter l'ordre du jour modifié avec ces 2 corrections.

**Vote :** l'ordre du jour modifié tel que présenté ce soir par le Conseil communal est accepté à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR MODIFIE**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 8 juin 2011.
2. Modification des statuts de l'ACG pour les services régionaux
  - 2.1 Rapport de la commission financière
3. Présentation du plan de législature 2011/2016
4. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
5. Budget de fonctionnement 2012
  - 5.1 Rapport de la commission financière

6. Budget des investissements 2012 et votes des crédits y relatifs
    - 6.1 Immeuble Rte de Fribourg, Posieux – équipement d'un sas d'entrée du magasin  
Rapport de la commission financière
    - 6.2 La Tioleyre, Posieux – collecteur d'eaux claires  
Rapport de la commission financière
    - 6.3 Salle communale, Ecuwillens – complément pour aménagements divers  
Rapport de la commission financière
    - 6.4 Centre village, Ecuwillens – assainissement du réseau des eaux claires  
Rapport de la commission financière
    - 6.5 Télésiège La Berra SA
      - A) Participation communale – rapport de la commission financière
      - B) Cautionnement – rapport de la commission financière
    - 6.6 « Cité de l'Energie » - obtention du label  
Rapport de la commission financière
    - 6.7 Route cantonale sortie sud Posieux – chemin piétonnier  
Rapport de la commission financière
  - 7 Informations communales
  - 8 Divers.
- 

### **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Procès-verbal de l'assemblée du 8 juin 2011**

**M. Nicolas Corpataux :** le procès-verbal de ladite assemblée a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a également pu être consulté sur notre site internet. En conséquence, nous renonçons à le lire.  
Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ? Aucune question.

**Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 8 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.**

Je remercie notre secrétaire communale pour la rédaction toujours très attendue et agréable de ce procès-verbal.

---

### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Modifications des statuts de l'ACG pour les services régionaux**

**M. Nicolas Corpataux :** les statuts modifiés de l'ACG ont été publiés dans leur intégralité dans le bulletin communal avec la mention en « grisé » des modifications approuvées par l'assemblée des délégués du 18 novembre 2010 et « souligné gras » pour les remarques du Service des communes. Hormis les remarques du Service des communes, les principales modifications portent sur les éléments suivants :

**Art. 3, alinéa i et j :** 2 nouveaux buts de l'association à savoir de définir et de mettre en place les structures nécessaires à la gestion des projets intercommunaux et de représenter les intérêts des communes membres auprès des autorités et de toute autre institution publique privée pour les objets pour lesquels elles n'ont pas explicitement délégué cette compétence.

**Art. 32, alinéa 3 :** augmentation de la limite d'endettement de 15 à 18 millions, ceci en vue du projet de l'agrandissement du home du Gibloux en cours d'étude et dont le crédit de réalisation devrait être présenté aux assemblées communales en automne 2012.

**Art. 38 :** concerne la répartition des frais d'exploitation : adaptation selon les dispositions arrêtées par le Conseil d'Etat, soit 50% de la population légale et 50% selon l'indice potentiel fiscal, nouvelle péréquation oblige, au lieu de l'indice de capacité financière.

**Art. 39, alinéa 1 :** modalités de paiement selon les dernières valeurs connues lors de la préparation du budget : population légale et indice prise en compte pour la péréquation intercommunale.

Je donne maintenant la parole à la commission financière pour son préavis.

**M. Pierre-Benoît Brülhart :** notre commune fait partie de l'association des communes du Gibloux, laquelle regroupe différents services à la population (tutelles, justice de paix, logopédie, bibliothèque, culture, ludothèque, home médicalisé, petite enfance, service social et transport). La modification des statuts implique une nouvelle clé de répartition des coûts concernant le service social, laquelle se base désormais uniquement sur la population légale. Il s'ensuit une baisse des charges pour notre commune de l'ordre de Fr. 11'000.00.

**La commission financière préavise favorablement l'adoption des modifications des statuts de l'association des communes du Gibloux.**

**M. Nicolas Corpataux :** merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

**Vote : à main levée, les modifications des statuts de l'ACG pour les services régionaux telles qu'adoptées par l'assemblée des délégués sont acceptées à l'unanimité.**

---

### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Présentation du plan de législature 2011/2016**

**M. Nicolas Corpataux :** celui-ci a été publié dans son intégralité aux pages 24 et 26 du bulletin d'information, je ne vais donc pas le lire. Pourquoi un plan de législature ?

Alors qu'il n'est pas imposé par la législation cantonale, le plan de législature impose au Conseil communal une réflexion de base sur ses intentions pour les cinq années à venir. Il s'agit de créer une vue d'ensemble, de définir une ligne directrice qui évitera au Conseil communal de se disperser ou de naviguer à vue avec des décisions au coup par coup. Le salut est dans une politique cohérente à long terme, notamment sous l'angle financier, d'où la nécessité de ce plan. La commune de Hauterive (FR) a beaucoup investi durant les deux dernières législatures dans les infrastructures nécessaires au développement de la commune et pour faire face à l'augmentation de sa population, ceci pour garantir et maintenir l'attractivité et la qualité de vie. Le plan de législature présenté s'oriente vers une suite logique d'investissement à venir dans divers domaines encore à améliorer et aux infrastructures liées aux prochaines mises en zone dans le cadre de la révision du PAL. Le plan de législature est un document de travail contenant non pas des décisions mais des intentions. Celles-ci doivent être réalistes et avant tout réalisables, raison pour laquelle le Conseil communal retient également les incidences financières des intentions mentionnées dans ce plan. La classification des objets en fonction de leur priorité, à savoir : absolument nécessaire, nécessaire, souhaitable, doit garantir une certaine liberté de manœuvre dans le sens que seuls les objets absolument nécessaires seront réalisés avec certitude, alors que les autres objets le seront en fonction notamment des possibilités financières de la commune. Dans l'idéal, tous les points mentionnés dans le plan seront traités durant la législature 2011/2016.

En parallèle, le Conseil communal a établi une planification financière portant sur les années 2012 à 2017 pour se faire une idée précise des incidences financières des différentes réalisations envisagées. A ce stade, le Conseil communal a préparé une version provisoire qui a été présentée à la commission financière lors de notre réunion du 9 novembre dernier et qui sera affinée en début 2012. En effet, afin d'être au plus prêt de la réalité, il y a lieu de pouvoir y intégrer le résultat des comptes et bilan au 31 décembre 2011. Cette planification financière définitive sera remise dans le courant février 2012 à la commission financière afin qu'elle puisse se faire une vue à long terme sur les conséquences des engagements financiers de la commune. Son préavis sera

également requis selon la loi sur les communes. Cette planification financière sera présentée en détail lors de la prochaine assemblée des comptes, assemblée des comptes que vous pouvez d'ores et déjà agender au mardi 3 avril 2012.

Le plan de législature en lui-même n'est pas soumis à l'approbation de l'assemblée communale. Cependant, c'est très volontiers que le Conseil communal répond à vos éventuelles questions et vous pourrez toujours revenir sur les points de ce plan de législature dans les futures assemblées si des questions devaient se poser sur certains sujets.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de question.

---

#### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement**

**M. Nicolas Corpataux :** le budget 2012, le premier de la législature 2011/2016, frappe à la porte. Il poursuit un changement important celui de la nouvelle péréquation en vigueur depuis 2010 dont les critères seront revus en 2013 notamment sur l'aspect de la calculation et du dimensionnement des routes, de l'augmentation toujours constante des charges liées de la part du canton et de l'association des communes du Gibloux et de l'absorption de la deuxième année de la baisse d'impôts. A l'instar de ces deux petits dessins humoristiques, le Conseil communal a procédé à l'établissement d'un budget serré qui a nécessité quelques adaptations dans diverses positions budgétaires et nous avons pu ainsi boucler la ceinture au premier cran, pour l'instant, avec un léger déficit. A noter que les amortissements de l'agrandissement de l'école et de la rénovation de la salle communale sont déjà intégrés dans le budget qui vous est soumis. Une bonne situation du marché des capitaux nous permet de baisser la charge des intérêts. Les investissements qui vous seront présentés ce soir, notamment les collecteurs du centre du village et de la Tioleyre, font partie des infrastructures à réaliser dans le cadre de l'extension de la zone à bâtir actuellement en cours d'élaboration dans le cadre de la révision du PAL et de l'amélioration du système de récolte des eaux claires de la commune. Le plan de législature, présenté ce soir, vous donne une vision globale du développement de la commune pour les prochaines années et les réalisations à prévoir pour garantir une qualité d'habitat et de développement harmonieux. Un certain nombre d'investissements sont envisagés dans les prochaines années ceci pour permettre l'équipement de ces futures zones à bâtir. Ces investissements, selon la planification financière établie, devront être financés par la perception de taxes de raccordement, par la valorisation de certains terrains communaux. Le Conseil communal veillera à garder le taux de coefficient d'impôt tel qu'il a été voté en 2009, ceci en tenant compte des investissements futurs qui découleront du plan de législature.

---

#### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : budget de fonctionnement 2012**

**M. Nicolas Corpataux :** le budget de fonctionnement 2012 de la commune de Hauterive (FR) est équilibré. Il prévoit un léger excédent de charges de Fr. 69'230.00. On constate que les charges progressent moins que les dernières années, 2.36% par rapport au budget 2011 alors que les recettes, elles, baissent de 1.50%. D'un point de vue général, les dépenses sont bien maîtrisées. Par contre, les charges liées augmentent, en particulier celles découlant d'engagements dans le cadre des diverses associations de communes et de celles du canton. Il a également été tenu compte d'une certaine prudence quant aux rentrées fiscales. En effet, il a été constaté que les entrées fiscales pour 2011 seront légèrement plus basses que celles prévues au budget et plus basses également que celles de 2010. Etant donné que le budget 2012 a été publié dans son intégralité et que les positions faisant l'objet d'une différence importante par rapport aux exercices

précédents sont commentées dans le bulletin d'information, je ne vais pas vous en donner lecture mais, chapitre par chapitre, vous donner l'occasion de poser vos questions.

**Administration : M. Benoît Chenaux**

Pas de question.

**Ordre public : M. Benoît Chenaux**

Pas de question.

**Enseignement et formation : Mme Valérie Berchtold Clément**

**M. Charles Dessibourg, Ecuwillens** : point 318.01 – transport scolaire – je souhaite connaître le détail de ce point. Est-ce que le transport du cycle d'orientation est compris dans ce point ou cela ne concerne-t-il que l'école primaire ?

**Mme Valérie Berchtold Clément** : uniquement l'école primaire.

**Culture, loisirs et sport : M. Jacques Perriard**

Pas de question.

**Santé : Mme Anita Gummy**

Pas de question.

**Affaires sociales : Mme Anita Gummy**

Pas de question.

**Transports et communications : M. Jean-François Zanetti**

Pas de question.

**Protection des eaux: M. Dominique Zamofing**

Pas de question

**Ordures ménagères, cimetières : M. Bertrand Jacquaz**

Pas de question.

**Aménagement du territoire : M. Jacques Perriard**

Pas de question.

**Economie (agriculture/forêts) : M. Bertrand Jacquaz**

Pas de question.

**Finances et impôts : M. Nicolas Corpataux**

**M. Clovis Galley, Ecuwillens** : concernant les intérêts de la dette, à quels taux sont les emprunts actuellement ?

**M. Nicolas Corpataux** : nous avons deux taux fixes, un à 1.98% et à 2,2% bloqués à 10 ans. Nous venons de bloquer à 5 ans pour l'administration au taux de 1.60.

**Immeubles du patrimoine financier : M. Frédéric Berset**

Pas de question.

La récapitulation du budget de fonctionnement 2012 vous donne des charges totales de Fr. 8'730'679.00, un revenu total de Fr. 8'661'449.00 et un excédent de dépenses de Fr. 69'230.00. Je donne maintenant la parole au Président de la commission financière.

**M. Pierre-Benoît Brülhart** : notre commune ne bénéficie plus du même essor démographique que ces dernières années. Il en résulte une relative stagnation des rentrées fiscales. Les commentaires remis avec le budget expliquent les modifications importantes du budget 2012 par rapport à celui de 2011. Le budget 2012 prévoit un excédent de charges de Fr. 69'230.00.

**La Commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement de l'année 2012.**

**M. Nicolas Corpataux** : merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2012 se soldant par un excédent de charges de Fr. 69'230.00 est adopté à l'unanimité.**

## **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget des investissements 2012 et vote des crédits y relatifs**

**M. Nicolas Corpataux :** 7 objets sont soumis à l'approbation de l'assemblée communale. Il s'agit de procéder à la réfection et à l'assainissement de deux collecteurs d'eaux claires, du complément d'aménagement pour la rénovation de la salle communale, de l'amélioration d'accès, de confort et d'économie d'énergie pour l'entrée du magasin de Posieux, d'entériner le vote d'entrée en matière pour la participation communale et le cautionnement du Télésiège La Berra SA, de mettre en route la labellisation de la Cité de l'Énergie et la création d'un chemin piétonnier dans le cadre de l'amélioration et la sécurisation du flux des piétons le long de la route cantonale à la sortie sud de Posieux.

### ***6.1 Immeuble Rte de Fribourg, Posieux – création d'un sas d'entrée du magasin***

**M. Nicolas Corpataux :** depuis la construction du bâtiment, la porte d'entrée du magasin à Posieux s'ouvre de manière automatique en déplacement latéral, ceci été comme hiver, au passage de la clientèle. Elle reste malheureusement ouverte du moment que la clientèle est servie devant le comptoir fruits, légumes et pain, malgré des tentatives de réglage. Ce n'est pas idéal et ceci depuis de nombreuses années. Le Conseil communal a étudié la faisabilité d'un sas d'entrée afin de limiter, de diminuer la consommation d'énergie et spécialement l'automne, l'hiver et le printemps. Il s'agit également de confort aussi bien pour les utilisateurs que les clients du magasin. Le sas serait de construction métallique et se situerait sous le balcon actuel surplombant l'entrée du magasin. Un devis global a été demandé à plusieurs entreprises pour l'exécution de ce dernier.

#### **Rapport de la commission financière :**

**M. Pierre-Benoît Brülhart :** la commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 33'000.00 pour cet objet, financé par des capitaux disponibles.

**M. Nicolas Corpataux :** merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

**M. Pierre Ginalski, Posieux :** les économies en chauffage ont-elles pu être estimées ?

**M. Nicolas Corpataux :** non, nous ne les avons pas estimées. Nous allons procéder à une petite évaluation et vous informerons lors d'une prochaine assemblée.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 33'000.00 lié à la création d'un sas d'entrée du magasin de Posieux, financé par des capitaux disponibles est accepté à l'unanimité.**

### ***6.2 La Tioleyre, Posieux – collecteur des eaux claires***

**M. Nicolas Corpataux :** cet investissement a fait l'objet d'une explication détaillée dans le bulletin d'information. Je cède la parole à M. Dominique Zamofing qui va vous en rappeler les grandes lignes.

**M. Dominique Zamofing :** le ruisseau de la Tioleyre est un objet qui nous préoccupe depuis bientôt 2 ans et nous avons tourné le problème dans tous les sens pour finalement vous proposer une variante. Je vous situe sur la carte l'exutoire du collecteur de la Tioleyre, qui descend ensuite dans la forêt. Le secteur qui pose problème est du ressort de la commune. En hiver 2010, les barrages sont partis avec la pression de l'eau suite aux fortes pluies que nous rencontrons de plus en plus souvent et l'effet du séparatif qui consiste à séparer les eaux claires et les eaux usées pour avoir moins d'eaux claires à la STEP posent un problème dans ce secteur. La première intervention a été de purger toute la falaise pour enlever les arbres qui descendaient dans le ruisseau et dans un deuxième temps nous avons purgé la partie de l'exutoire qui finalement est tout de même

partie dans le ruisseau. De plus, d'immense quantité de gravier descendent dans la forêt et vont vers la Sarine. La partie se trouvant entre l'ALP et la commune nous pose également problème. Nous avons dû intervenir cet été car de l'eau sortait du ruisseau en faisant des aménagements pour un montant de Fr. 40'000.00 pour un jour et demi de travail, un hélicoptère, des cailloux, du béton et l'on se rend compte que le ruisseau continue de raviner. Nous avons deux projets : un bassin de rétention et le collecteur que nous vous proposons ce soir. Pourquoi le choix du collecteur par rapport au bassin de rétention ? C'est surtout pour une question de durée de vie, le collecteur environ 80 ans. Pour le bassin de rétention, nous aurions une emprise de terrain importante. L'ALP n'était pas très enchanté de cette solution pour cet ouvrage. En plus, il faut se méfier d'un éventuel changement de loi avec des conditions contraignantes pour éviter qu'il devienne des minis sites pollués. Il est clair que le collecteur est légèrement plus cher mais on ne le fait qu'une fois et ensuite nous n'aurons plus besoin d'intervenir. Nous proposons donc un collecteur de 470 mètres de long qui part en amont de l'ancien collecteur, qui traverse une grande partie à travers des terres agricoles, une partie dans la forêt propriété de l'Abbaye d'Hauterive et le dernier bout dans la falaise de la Sarine.

#### **Rapport de la commission financière :**

**M. Jean-Benoît Brülhart :** la commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 600'000.00 pour cet objet, financé par emprunt bancaire.

**M. Nicolas Corpataux :** merci M. le Président. J'ouvre maintenant la discussion.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote à main levée, l'investissement lié à la réalisation du collecteur des eaux claires de la Tioleyre à Posieux pour un montant de Fr. 600'000.00, financé par emprunt bancaire, charges annuelles de Fr. 39'000.00 (intérêts et amortissements) est accepté à l'unanimité.**

#### **6.3 Rénovation de la salle communale à Ecuwillens – complément d'aménagement**

**M. Nicolas Corpataux :** les travaux de rénovation étant réalisés, hormis le remplacement de son auguste carrelage, les compléments apportés dont les principaux ont été commentés lors de la dernière assemblée communale, le Conseil communal vous propose d'accepter les compléments définitifs, à savoir :

- les panneaux solaires en toiture avec tous les raccordements (non compris dans le crédit initial accepté par l'assemblée en 2009)
- les divers compléments demandés par l'ECAB
- le sol de la salle communale
- quelques compléments de mobilier.

Par rapport aux estimations annoncées lors de l'assemblée du 8 juin 2011 d'environ Fr. 200'000.00, les chiffres définitifs qui vous sont soumis ce soir découlent du décompte définitif de l'architecte et sont légèrement en-dessous de ce montant. Le montant des subventions est également définitif ce qui nous amène au détail d'investissement suivant :

◆ compléments	Fr. 120'000.00
◆ ./ subventions	Fr. 30'000.00
◆ Montant net de l'investissement financé par des capitaux disponibles.	Fr. 90'000.00

#### **Rapport de la commission financière :**

**M. Pierre-Benoît Brülhart :** la commission financière regrette que la réfection du sol de la salle communale n'ait pas été prévue dans le crédit initial. La commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 120'000.00 pour cet objet, financé par des capitaux disponibles pour Fr. 90'000.00 et par des subventions définitives pour Fr. 30'000.00.



**M. Nicolas Corpataux** : merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

**M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux** : je propose que le montant de Fr. 30'000.00 pour le nouveau sol soit déduit de la facture de l'architecte. Je pars du principe que lors de la rénovation, le sol aurait dû être protégé et nous aurions pu ainsi le conserver. Je pars de l'idée que l'architecte n'a pas fait le nécessaire dans ce sens et c'est la raison pour laquelle je ne suis pas d'accord que la commune finance ce nouveau carrelage. Ma proposition est claire, enlever Fr. 30'000.00 à la facture de l'architecte.

**M. Nicolas Corpataux** : je passe tout de suite la parole à l'architecte qui est présent ce soir.

**M. Pascal Hertling, Ecuwillens** : la protection du sol n'a absolument rien à voir avec l'état actuel du carrelage. Le fait que le carrelage n'était pas prévu à l'origine est que nous avons exécuté des interventions minimales mais essentielles sur l'ensemble du bâtiment de la salle commune. Le carrelage aurait pu être conservé en l'état mais c'est juste une question d'esthétique. Merci.

**M. Nicolas Corpataux** : nous sommes en face de deux propositions, celle du Conseil communal qui consiste à vous soumettre et à approuver le complément de crédit de la rénovation de la salle communale et celle de M. Jean-Pierre Stirnimann. Nous allons passer au vote de la proposition du Conseil communal et si celle-ci est acceptée, la proposition de M. Stirnimann ne sera pas soumise au vote.

**Au vote à main levée, l'investissement lié aux compléments d'aménagements de la rénovation de la salle communale à Ecuwillens d'un montant de Fr. 90'000.00 soit Fr. 120'000.00 avec déduction des subventions définitives de Fr. 30'000.00, financé par des capitaux disponibles est accepté à la majorité (35, 31 oui, 1 non, 2 abstentions).**

#### ***6.4 Centre du village, Ecuwillens – assainissement du réseau des eaux claires***

**M. Nicolas Corpataux** : cet investissement a fait l'objet d'une explication détaillée dans le bulletin d'information. Je précise que l'investissement initial, voté en 2009, de Fr. 75'000.00 sera annulé lors de la prochaine assemblée des comptes en avril 2012. Je cède la parole à Dominique Zamofing, responsable de cet objet.

**M. Dominique Zamofing** : l'année passée, nous avons voté un crédit un peu dans l'urgence. Nous avons le permis de la salle communale en souffrance et l'on devait présenter un projet pour sortir les eaux claires de la place de parc. Ensuite, le dossier de la salle s'est débloqué et nous avons obtenu le permis de rénovation. Se posait alors la question de ce que nous allions faire de cette place de parc. Nous avons opté pour la goudronner avec deux ou trois aménagements. Toute la place représente d'énorme quantité d'eau et les collecteurs qui sont en aval ne pourraient pas absorber, lors de fortes pluies, toute la quantité d'eau. De plus, les habitations du quartier Les Granges ont dû faire, personnellement sur chaque parcelle, de la rétention et il est normal que la commune s'occupe de ses eaux. On va construire un collecteur qui sera surdimensionné et qui fera office de rétention.

#### **Rapport de la commission financière :**

**M. Pierre-Benoît Brülhart** : la commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 200'000.00 pour cet objet, financé par emprunt bancaire.

**M. Nicolas Corpataux** : merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote à main levée, l'investissement lié à l'assainissement d'eaux claires à Ecuwillens d'un montant de Fr. 200'000.00, financé par emprunt bancaire, provoquant une charge annuelle (intérêts et amortissements) de Fr. 13'000.00 est accepté à l'unanimité.**

## **6.5 Télésiège de La Berra SA**

**M. Nicolas Corpataux :** l'assemblée communale a accepté en 2010 le principe de participation communale et du cautionnement en faveur du Télésiège La Berra SA. Le Service des communes a demandé que cet investissement ainsi que le cautionnement soit formellement approuvé de manière séparée. Pour rappel, la participation s'élève à Fr. 65'000.00 et le cautionnement à Fr. 274'000.00 avec un plan d'amortissement que la Banque Cantonale de Fribourg a confirmé à Télésiège La Berra SA sur une durée de 20 ans. Nous devons donc formellement approuver ces éléments ce soir. Je propose de voter en deux parties et je donne la parole à la commission financière pour son préavis sur la participation financière de la commune.

### **Rapport de la commission financière :**

**M. Pierre-Benoît Brülhart :** point 6.5/a : participation financière - la commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 65'000.00 pour cet objet, financé par des capitaux disponibles.

**M. Nicolas Corpataux :** merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote à main levée, l'investissement lié à la participation communale pour le Télésiège La Berra SA pour un montant de Fr. 65'000.00 financé par des capitaux disponibles est accepté à la majorité (1 abstention).**

**M. Nicolas Corpataux :** je redonne directement la parole à la commission financière.

### **Rapport de la commission financière :**

**M. Pierre-Benoît Brülhart :** point 6.5/b : cautionnement - la commission financière préavise favorablement le cautionnement de Fr. 274'000.00 pour cet objet.

**M. Nicolas Corpataux :** merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

**M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux :** je souhaiterais savoir, techniquement, comment on va procéder. Est-ce que les Fr. 274'000.00 sont mis sur un compte bloqué et le moment venu on ressort cet argent ou si l'on doit payer après par exemple 12 ans on aura une charge imprévue ? Mon idée est que l'on doit mettre cet argent de côté et amortir d'année en année jusqu'au projet.

**M. Nicolas Corpataux :** j'ai peut être oublié de préciser que la participation communale est un versement par fonds propres. Pour le cautionnement, la commune cautionne sa part par rapport à l'ensemble des communes qui sont dans le projet. La part de la commune est de Fr. 274'000.00 et elle est dégrevée chaque année sur une période de 20 ans. Nous n'avons donc pas besoin de mettre une réserve au bilan, ce montant faisant partie des engagements hors bilan. La commune ne sort pas d'argent.

**M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux :** si dans 10 ans on doit payer la moitié des Fr. 274'000.00, une charge extraordinaire devra figurer dans les comptes.

**M. Nicolas Corpataux :** chaque commune a droit à des représentants aux assemblées du Télésiège La Berra SA et pourra ainsi contrôler et vérifier les comptes. La société La Berra SA amortit chaque année et le cautionnement est ainsi dégressif de l'ordre de 12 à 14'000.00 par an.

La parole n'est plus demandée.

**Au vote à main levée, l'investissement lié au cautionnement pour le Télésiège La Berra SA pour un montant de Fr. 274'000.00 est accepté à la majorité (2 abstentions).**

## **6.6 Cité de l'énergie – obtention du label**

**M. Nicolas Corpataux :** suite à l'élaboration du rapport sur l'énergie établi par la commission consultative de l'énergie et pour poursuivre parallèlement ces travaux avec la commission d'aménagement, le Conseil communal a décidé la pose de la première pierre à l'édifice ENERGIE pour la mise en place et l'obtention du label « Cité de l'Énergie ». Avec la mise en place de ce label, la commune pourra activer une politique d'économie d'énergie dont une partie sera intégrée au niveau du plan d'aménagement local et règlements communaux. Le label « Cité de l'Énergie » fait partie du programme SuisseEnergie. Grâce à ce label, les villes et les communes contribuent de manière significative à l'amélioration de la qualité de vie et à la protection du climat. Le label « Cité de l'Énergie » est une distinction pour les communes qui réalisent concrètement une politique communale durable en matière d'énergie, de trafic et d'environnement. Autorités, entreprises et citoyens tirent à la même corde. Les communes voisines, notamment Farvagny et Rossens, ont obtenu déjà ce label qui est une suite logique du développement de mesures d'économie d'énergie, éléments vitaux pour les générations futures. Je précise encore qu'une subvention de l'ordre de 50% est possible auprès du Service de l'énergie. La demande sera transmise dès l'approbation par l'assemblée. Je ne vais pas vous développer les 87 mesures et tout le processus de la réalisation de cette labellisation mais simplement vous citer son slogan : *« le label « Cité de l'Énergie » apporte la preuve pour les communes qu'elles mènent activement une politique énergétique durable. Les cités de l'énergie encouragent le recours aux énergies renouvelables et une mobilité supportable pour l'environnement et mettent en œuvre une gestion durable des ressources »*. Je passe maintenant la parole à la commission financière pour son préavis.

### **Rapport de la commission financière :**

**M. Pierre-Benoît Brülhart :** la commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 15'000.00 pour cet objet financé par des capitaux disponibles.

**M. Nicolas Corpataux :** merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

**M. André Galley, Ecuwillens :** à part les belles paroles verbales, ça conduit à quoi ? On parle d'économie d'énergie depuis des années, je constate en lisant les rapports qui paraissent sur le plan mondial que la consommation d'énergie augmente de 2% à 5% par année. Malgré tous les plans qui sont faits, s'il n'y a pas d'incitations extrêmement fermes, tout cela ne sera que des paroles en l'air et je ne verrai aucun résultat.

**M. Nicolas Corpataux :** évidemment nous sommes au début du processus, mais je vais céder la parole à M. Maurice Clerc, le chantre de ce dossier au niveau de la commission de l'énergie qui pourra vous préciser certains points plus concrets.

**M. Maurice Clerc, Ecuwillens :** ce qu'il faut savoir c'est que le Conseil d'Etat envisage de rendre obligatoire la démarche de labellisation de « Cité de l'Énergie » pour toutes les communes du canton de Fribourg. Pourquoi ? parce que cette démarche qu'une commune entreprend en se faisant labelliser « Cité de l'Énergie » lui permet de mettre un peu dans un ordre logique et intelligent toutes les mesures concrètes qu'il va falloir prendre pour économiser de l'énergie sur le plan communal. Je cite un exemple : la mise à norme des bâtiments communaux dont les uns sont récents et d'autres très anciens. On peut s'imaginer que les bâtiments très anciens consomment plus d'énergie. Nous allons devoir donc, entre autre, mettre aux normes tous les bâtiments communaux. Cela va coûter cher à la commune mais cela va également provoquer des économies d'énergie conséquentes. Ensuite en ce qui concerne les bâtiments privés, la commune va tenter d'inciter positivement les propriétaires à trouver des solutions pour consommer moins d'énergie. Tout cela a été expliqué dans la séance d'information qui a eu lieu ici le 23 novembre dernier. Mais ce que je peux vous dire c'est que les économies d'énergie que nous envisageons sur le plan de la commune de Hauterive (FR) ne sont pas du pipo, c'est bien du concret. Sur le plan mondial effectivement c'est comme vous le dites mais notre chance à nous est que nous sommes une petite collectivité publique de 2200 habitants et il est beaucoup plus facile d'agir à une petite

échelle que sur un plan mondial. Je vous promets que vous constaterez que nous allons avoir des résultats.

**M. André Galley, Ecuwillens :** j'apprécie votre enthousiasme mais vous permettrez que je reste septique.

**M. Nicolas Corpataux :** j'espère que l'avenir vous réconciliera sur les économies d'énergie.

**M. Pierre Ginalski, Posieux :** je souhaite dire que si effectivement il y a une montée de la consommation sur le plan mondial, il ne faut peut être pas oublier que entre les pays de l'ex bloc de l'Est, l'Inde et la Chine, c'est 3 milliards de personnes qui aspirent à avoir une vie un tout petit peu meilleure et qui arrivent pour grosso modo 5 à 6% par année, d'après les estimations. Alors moi qui ai un père qui venait de Pologne, je peux vous dire que je comprends ces gens qui aimeraient bien avoir une petite part du gâteau que nous avons nous. D'où cette consommation qui ne serait pas aussi forte s'il n'y avait pas des mesures de ce genre.

La parole n'est plus demandée.

**Au vote à main levée, l'investissement lié à l'obtention du label « Cité de l'Energie » pour un montant total de Fr. 15'000.00, financé par des capitaux disponibles, est accepté à la majorité (1 abstention).**

### ***6.7 Route cantonale sortie Sud de Posieux – création d'un chemin piétonnier***

**M. Nicolas Corpataux :** dans le cadre de la sécurisation de la route cantonale de la sortie Sud de Posieux et après avoir obtenu que la vitesse soit limitée à 70 km/h, le Conseil communal vous propose la réalisation d'un chemin piétonnier afin d'améliorer et de sécuriser le flux des piétons. Il part du trottoir existant et se poursuit jusqu'aux habitations sises à la sortie de Posieux. Je donne la parole à la commission financière pour son préavis.

#### **Rapport de la commission financière :**

**M. Pierre-Benoît Brülhart :** la commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 55'000.00 pour cet objet financé par des capitaux disponibles.

**M. Nicolas Corpataux :** merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

**M. Charles Rolle, Posieux :** qu'entendez-vous par chemin piétonnier, un chemin pédestre ou un chemin goudronné ?

**M. Jean-François Zanetti :** le chemin sera revêtu de gravier gras compacté.

**M. Charles Rolle, Posieux :** je tiens à préciser que si c'est du gravier gras, le chemin ne sera pas déneigé.

**M. Nicolas Corpataux :** on prend note de votre observation et on analysera l'aspect définitif du revêtement.

**M. Pierre Ginalski, Posieux :** étant donné qu'il y a cette question entre le gravier gras ou le goudron, ne vaudrait-il pas la peine de reporter cet objet au printemps où l'on obtiendrait un complément d'information ?

**M. Nicolas Corpataux :** nous ne sommes pas d'avis de retarder cette exécution qui fait partie de la suite de la sécurisation des piétons. Maintenant, sur l'aspect des différents revêtements, on choisira en fonction du montant de l'investissement.

**Au vote à main levée, l'investissement lié à la création d'un chemin piétonnier à la sortie Sud de Posieux pour un montant total de Fr. 55'000.00, financé par des capitaux disponibles, est accepté à la majorité (1 abstention).**

**M. Nicolas Corpataux :** je vous remercie pour le vote positif de ces différents investissements et je vous récapitule la planification de la dette avec les investissements votés ce soir. La dette de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2012 sera de Fr. 10'887'974'000.00 et la dette au 31 décembre 2012 sera de Fr. 11'300'428.00. Le Conseil communal veillera encore à gérer des taux d'intérêts attractifs.

---

## **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Informations du Conseil communal**

**M. Nicolas Corpataux :** le Conseil communal a un certain nombre d'informations à vous communiquer sur différents dossiers en cours. Avant tout, je tiens à saluer ce soir M. Ruedi Schläfli, nouveau député qui a été élu dernièrement. Je ne l'avais pas vu arriver, je m'en excuse. Applaudissements.

### ***Association des communes fribourgeoises – covoiturage***

**M. Nicolas Corpataux :** les communes du Gibloux membres de l'ACG ont toutes répondu favorablement à la mise à disposition de places de parc dans le cadre du développement du covoiturage. Cette initiative s'inscrit parfaitement dans l'optimisation et la réduction de l'utilisation de véhicules privés pour se rendre à son travail. L'emplacement choisi se situe à la Tuffière (Imp. du stand) selon le plan de situation que vous avez à l'écran. L'association des communes fribourgeoises va mettre en place le processus de réservation et d'utilisation. Les seuls frais pour la commune sont la pose de panneaux sur le site choisi. Un tout ménage explicatif vous sera envoyé en début d'année, via l'ACF et vous renseignera sur toutes les démarches et modalités y relatives. A titre d'exemple, je vous invite à consulter le site de covoiturage mis en place en Glâne et en Veveyse.

### ***Révision du PAL (plan d'aménagement local)***

**M. Nicolas Corpataux :** la commission d'aménagement travaille à plein régime sur la révision du PAL et traite actuellement les souhaits des propriétaires et prépare le dossier de demande préalable. Une soirée d'information sera fixée au printemps 2012 pour orienter la population sur les options qui seront prises. Pour rappel, les objectifs de la révision sont les suivants :

*Au niveau de l'urbanisation et des équipements, il s'agit de :*

- ◆ définir des secteurs stratégiques pour le développement urbain à moyen et long terme ;
- ◆ prévoir un développement en étape tenant compte d'une population maximale d'environ 2700 habitants ;
- ◆ intégrer les terrains communaux dans la réflexion pour d'éventuelles mises en zone ;
- ◆ assurer la disponibilité des terrains à bâtir et poursuivre l'urbanisation des quartiers en cours, pour exemple le quartier de La Pala, sis à la Rte de Matran, à Posieux et la suite du quartier Les Granges à Ecuwillens ;
- ◆ préserver le caractère villageois, notamment le village-rue d'Ecuwillens dont le périmètre est entièrement dans ce qu'on appelle « le périmètre de protection ISOS » ;
- ◆ confirmer les vocations spécifiques de certains secteurs comme l'Institut agricole de Grangeneuve et le secteur de Châtillon ;
- ◆ évaluer les potentiels énergétiques visant vers une meilleure utilisation des énergies renouvelables ;
- ◆ simplifier et mettre à jour les règles des zones à bâtir.

*Au niveau des transports, il s'agit de :*

- ◆ assurer d'une manière générale la bonne desserte en transports publics ;
- ◆ améliorer les transports publics à Ecuwillens par la création d'un arrêt officiel au quartier de la Clé.

Au niveau de la nature et de l'environnement, il s'agit de :

- ◆ mettre sous protection des éléments naturels importants ;
- ◆ tenir compte des exigences liées à la protection de l'environnement (bruit, OPAM, etc.).

Au niveau des délais, la suite de la planification est la suivante :

- ◆ le programme de révision a été transmis au canton pour examen en mars 2011 et le préavis du SeCA a été reçu cet automne ;
- ◆ établissement d'un avant-projet du nouveau PAL sera traité jusqu'à l'été 2012 ;
- ◆ examen préalable du PAL par le canton sera envoyé dans le courant de l'été 2012 et devrait durer jusqu'en été 2013 (1 année). Le Conseil communal veillera à ce que ce dossier soit suivi et qu'il ne traîne pas sur une pile ;
- ◆ adaptation et finalisation du PAL pour la mise à l'enquête publique estimées en automne 2013 ;
- ◆ enquête publique 30 jours en automne 2013 ;
- ◆ approbation par le canton, respectivement la DAEC au plus vite.

Je précise que le PAL, sous réserve d'opposition qui serait réglée avant, peut entrer en vigueur de manière anticipée sans avoir l'approbation formelle de la Direction.

### ***Liaison routière Marly-Matran***

**M. Nicolas Corpataux :** dans le cadre du projet de la liaison Marly-Matran dont la première partie, à savoir la route des Muèses, a été réalisée parallèlement à la construction de l'usine des traitements des déchets de la SAIDEF, les communes de Marly, Arconciel et Hauterive (FR) vont rencontrer le Service des ponts et chaussées dans le courant de janvier 2012. En effet, la commune de Marly souhaite céder la route de Chésalles au canton. Avant de donner un quelconque préavis, les communes voisines (Arconciel et Hauterive FR) sont désireuses de connaître les variantes du projet sur lesquelles planchent actuellement le Service des ponts et chaussées. En ce qui concerne notre commune le souci est bien évidemment d'éviter de toucher au secteur protégé de la Petite Sarine et du site de l'Abbaye. En effet, le nombre de véhicules empruntant la route qui relie Marly et Hauterive (FR) en passant par le pont de fer et l'Abbaye est d'environ 2800 véhicules par jour. Je précise encore que la commune en collaboration avec celle d'Arconciel a mandaté un bureau d'ingénieur pour effectuer une expertise de la charge du pont de fer. Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de ce dossier qui est un point sensible pour notre commune.

### ***Agroscope Liebefeld Posieux – ALP***

**M. Nicolas Corpataux :** vous avez toutes et tous lu avec attention l'article paru dernièrement dans La Liberté au sujet du déménagement de l'ALP Liebefeld à Posieux. Le Conseil communal n'a pas plus de compléments d'informations que ce qui a été écrit dans la presse. Une réunion aura lieu entre le canton et la Confédération en début d'année, d'après les informations que j'ai reçues du Service des bâtiments. Le Conseil communal contactera en temps utile les différents partenaires pour être orienté, très tôt, des premières études. Nous ne manquerons pas de vous informer sur le développement de ce projet.

### ***Dates à réserver***

**M. Nicolas Corpataux :** nous avons déjà procédé à la fixation des deux dates des assemblées communales 2012. Celle des comptes sera le mardi 3 avril 2012 à 20h15 et celle du budget le mercredi 12.12.12, ceci pour être en parfaite concordance avec le calendrier maya. Toutefois, l'horaire ne sera pas à 12h12 mais restera à l'heure altaripienne, soit à 20h15. Je vous remercie de votre attention.

## **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : divers**

**M. Nicolas Corpataux** : la parole est maintenant aux citoyennes et citoyens.

**M. Maurice Clerc, Ecuwillens** : concernant la route Marly-Matran. Ce qui me fait soucier, ce sont les emprises de terrains sur les terres exploitées par l'Institut agricole de Grangeneuve. De mon point de vue, on devrait faire en sorte que tous ces terrains agricoles exploités soit par l'IAG soit par l'ALP restent entiers, que la surface ne soit pas diminuée, parce que c'est le centre de recherche et d'enseignement agricole de tout le canton. Couper ces terres pour une route, me semble être une catastrophe. Quelle est la position de l'IAG concernant cette atteinte irréversible à de belles parcelles agricoles qui servent à la recherche et à la formation ? Est-ce qu'il n'y aurait pas la possibilité d'enjamber la Sarine de manière à retomber quelque part dans le trou où se trouve la SAIDEF et d'obliger la circulation venant de Marly à emprunter ainsi la route d'accès à la SAIDEF ?

**M. Nicolas Corpataux** : pour répondre à la première question, je tiens à préciser qu'il y a 4 ou 5 ans, M. Benoît Chenaux et moi-même faisons partie du comité de pilotage qui avait été mis en place pour l'étude de cette liaison Marly-Matran et dont la conclusion a débouché sur l'ouverture et la mise à disposition du Pont de la Poya, des mesures d'amélioration des transports publics pour la traversée de Marly et sur le Pont de Pérolles, ainsi que toute une série de comptage. Le dossier était donc en suspens depuis 2 à 3 ans. Il est évident que ce comité de pilotage va être réactivé mais en l'état, nous ne pouvons pas répondre à vos questions. Nous prenons en compte vos considérations tout en précisant que la route d'accès à la SAIDEF est une route privée.

**M. Charles Dessibourg, Ecuwillens** : je suis papa de 2 enfants de 4 et 7 ans et je souhaiterais relever ce soir un problème réel qui nous préoccupe mon épouse et moi-même et je crois beaucoup d'autres parents de la commune. Le problème est le suivant. Après des observations qui ont été faites, il s'avère qu'un grand nombre d'enfants soient livrés à eux-mêmes à la sortie des classes jusqu'à la possibilité qui leur ait donnée de monter dans le bus scolaire. Là, je parle de plus de 20 minutes et nous sommes préoccupés par ce qui pourrait arriver durant ce laps de temps. J'aimerais rappeler au Conseil communal que selon une directive de l'Instruction publique, il incombe aux autorités communales d'organiser la surveillance des élèves contraints de demeurer un moment dans la cour d'école en raison de l'horaire des transports scolaires. Au préalable, je vous informe qu'une première démarche a été effectuée en date du 16 novembre. Nous avons écrit une lettre au Président de la commission scolaire avec copie au Conseil communal, lettre à laquelle une réponse nous a été donnée le 23 novembre par le Président de la commission scolaire. Suite à cette réponse jugée non satisfaisante, je m'adresse au Conseil communal ce soir. En résumé, à part le déblocage de 3 millions pour l'agrandissement de l'école, qui est une réussite il faut le dire, on a la conviction que toutes les conséquences liées à la forte augmentation du nombre d'élèves dans la commune, je crois que c'est plus de 60, n'ont pas été suffisamment prises en compte. Quelles alternatives proposez-vous pour remédier à ce problème et dans quel délai ? Serait-il possible de mettre en place un troisième bus scolaire en sachant que le prix est d'environ Fr. 49'000.00 ?

**M. Nicolas Corpataux** : effectivement le Conseil communal est conscient de la problématique du transport des élèves. Le 3<sup>ème</sup> bus scolaire est une alternative. Je passe la parole à Mme Berchtold Clément qui va vous répondre de manière détaillée.

**Mme Valérie Berchtold Clément** : ce que nous sommes déjà en train de regarder pour optimiser les trajets des bus afin qu'ils prennent moins de temps pour les trajets ce qui engendrera que les enfants resteront moins longtemps à l'école. Nous avons réfléchi à un 3<sup>ème</sup> bus mais le problème est que les bus actuels ne sont pas pleins et dès lors nous estimons que la charge financière d'un 3<sup>ème</sup> bus ne serait pas justifiable. Je regarde actuellement avec la DICS, les ponts et chaussées et la sécurité routière pour un changement des groupes, mettre tous les enfants par quartier afin que les grands soient avec les petits, peut être changer les arrêts, etc. Mais pour cette année, nous n'allons rien changer parce que nous ne voulons pas perturber encore les enfants en changeant les groupes. Nous devons effectuer les trajets pour arrêter les horaires définitifs.

**M. Marc Arrighi, Ecuwillens :** aussi papa de deux enfants. J'entends bien les différentes choses qui sont à l'étude mais j'entends bien aussi le désir de ne rien faire pour l'instant. Je souhaite quand même rappeler que nous sommes toujours plus intelligents après mais là le problème est le jour où un enfant aura un réel problème on se sentira beaucoup plus bête. Je pense qu'il est absolument nécessaire de mettre quand même rapidement en place au moins une surveillance. Si l'on décide de ne pas mettre un 3<sup>ème</sup> bus parce que cela coûte trop d'argent et parce que les bus ne sont pas pleins, au moins très rapidement mettre en place une surveillance. Parce que s'il devait y avoir un accident sur le site de l'école, après les 10 minutes de surveillance qui incombent aux enseignants et jusqu'à ce que les élèves entrent dans le bus scolaire, la commune est entièrement responsable. Je pense que je n'ai pas besoin de vous dire à quel point cela peut coûter cher un accident qui rend un enfant handicapé ou pire.

**Mme Valérie Berchtold Clément :** on en a beaucoup discuté en commission scolaire et il est vrai que nous aimerions aussi avoir une surveillance après les 10 minutes. Ce qui se passe, c'est que nous ne pouvons pas le demander aux enseignants puisque ce n'est pas dans le cadre de leur travail. Alors trouver quelqu'un qui viendrait 2 fois par jour surveiller les enfants pendant 10 voire 15 minutes à l'école, c'est très difficile et nous n'avons pas encore trouvé. Je m'adresse à vous parents, est-ce que, comme certains parents font le pédibus et viennent chercher leurs enfants à l'école, n'y aurait-il pas la possibilité de faire un tournus entre parents pour cette surveillance ?

**M. Charles Dessibourg, Ecuwillens :** moyennant rétribution, je pense que certains enseignants pourraient tout à fait assumer cette charge.

**M. Marc Arrighi, Ecuwillens :** c'est marqué dans la loi c'est comme ça.

**Mme Valérie Berchtold Clément :** on peut épiloguer longtemps là-dessus parce que dans la loi, le bus scolaire n'est pas obligatoire.

**M. Marc Arrighi, Ecuwillens :** dès le moment où il est proposé, il est obligatoire de fournir une surveillance. La commune fournit les bus et c'est très bien, c'est une attractivité qu'elle propose et dès le moment où les bus sont proposés, il doit y avoir la surveillance qui va avec.

**M. Clovis Galley, Ecuwillens :** je rappelle que les bus ne sont pas obligatoires, c'est vraiment un service que la commune paie pour les élèves. J'aimerais bien que la commune fasse un comptage pas seulement des véhicules qui entrent et qui sortent sur le tracé de Fribourg-Bulle mais des véhicules qui vont amener leurs enfants à l'école primaire. Quand on entend que l'on paie pour des bus à moitié plein et qu'on demande encore un bus supplémentaire, je crois que vous les parents il faut vous poser la bonne question. Nous, on a aussi eu des enfants et il faut un peu se réveiller, franchement. Applaudissements.

**M. Nicolas Corpataux :** il y a effectivement la problématique pas de la gestion des enfants mais du comportement des parents mais nous n'avons pas de moyen pour contraindre les parents à ne pas utiliser leur véhicule pour amener ou chercher leurs enfants à l'école.

**M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux :** peut-on, sur la route cantonale-bois de la Glâne, éteindre respectivement restreindre l'éclairage ? Les renards n'ont pas besoin d'être éclairés toute la nuit.

**M. Nicolas Corpataux :** vous avez vu dans le plan de législature qu'au niveau de la commune nous allons mettre en place tout un concept pour des économies d'éclairage quant au canton, nous aborderons le Service des ponts et chaussées par rapport à votre question.

**Mme Alphonsine Zay, Ecuwillens :** je prends la parole pour poser une requête concernant le jardin des souvenirs du cimetière. Ne serait-il pas possible d'améliorer l'entretien de notre jardin des souvenirs en le désherbant plus régulièrement et si possible surtout pour les périodes de fêtes. Ne pourrions-nous pas avoir des plaquettes commémoratives plus avenantes (voir exemple à Farvagny). Est-ce normal que la plaque surmontée de la croix en fer forgé qui ferme le tube où les cendres sont versées ne soit pas fermée par un cadenas. Un entretien amélioré par un désherbage plus régulier, des plaquettes plus heureuses, créeraient un visuel plus propice au recueillement et enjoliveraient ce coin de cimetière, somme toute bien triste actuellement.

**M. Bertrand Jacquaz :** le Conseil communal prend note de votre requête. Au niveau des plaquettes, nous n'avons qu'une seule entreprise qui les mette à disposition, mais j'irai regarder à Farvagny.



**M. Pierre Ginalski, Posieux** : j'aimerais revenir sur le résultat des élections aux Grand Conseil. Je ne sais pas qui a eu l'idée de mettre les listes aux piliers, si c'est le canton ou la commune, avec seulement les nos 1, 2 etc. Je pense qu'il faudrait mettre au moins le nom du parti ou remettre les listes qui ont servi au vote.

**M. Nicolas Corpataux** : ce sont les résultats officiels sortis du système Votel géré par la Chancellerie.

**M. André Galley, Ecuwillens** : concernant la circulation à travers le village d'Ecuwillens : il était prévu que les routes qui arrivent sur la route du village seraient remises avec perte de priorité. Maintenant que la route de contournement a été réalisée et qu'elle est bien employée, je demande que l'on restitue l'état tel qu'il était avant de façon que toutes les routes perpendiculaires à l'axe de la route du village soient en perte de priorité.

La parole n'est plus demandée.

**M. Nicolas Corpataux** : arrivé au terme de cette assemblée, je ne peux que vous remercier de votre nombreuse participation, de votre assiduité aux assemblées communales, pour vos excellentes décisions de ce soir qui permettront au Conseil communal de poursuivre son travail en faveur du développement et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens et des futurs habitants de la commune. Je tiens à remercier chaleureusement mes collègues du Conseil et les équipes administratives et techniques de la commune pour leur précieux travail et leur engagement. Comme à l'habitude, une petite verrée, sans solide, vous attend à l'issue de cette assemblée. Je vous remercie de votre attention, vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et une excellente fin de soirée.

La séance est levée à 21.50 heures.

#### LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Nicole Chavaillaz

Nicolas Corpataux